

Date de convocation : 12/06/2025	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le seize juin deux mil vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (17).

Excusés : Nelly BEULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Christophe MOULIN (pouvoir à Pierre DURIEUX), Thierry SABOT (3).

Absents : Corinne BEAL, Colette MORIN, Eric PARRAT (3).

Madame Patricia SOUCHON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Demande de subvention amendes de police : sécurisation des piétons et remplacement mur de soutènement.

DCM 20250616-10

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM 20250513-4 du 13 mai 2025 sollicitant une subvention au titre des amendes de police pour la pose de signalisation et de barrières annonçant la présence de piétons à proximité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à cette demande de subvention les opérations ci-dessous :

- Acquisition et démolition de la maison « Souvignet » puis réhabilitation du trottoir, 21 Rue du 8 mai ;
- Création d'un chemin piétonnier reliant le Domaine des Aulnes au centre bourg ;
- Remplacement du mur de soutènement de l'ancienne école des sœurs et déblaiement de la Rue de Saint-Régis ;

AR Prefecture

043-214300873-20250616-DCM20250616_10-DE
Reçu le 20/06/2025

Il présente le nouveau plan de financement incluant les investissements ci-dessus :

DEPENSES HT		RECETTES		
Signalisation et barrières	9 685.00 €	Amendes de Police	25 898.26 €	30%
Acquisition - démolition maison Souvignet et réhabilitation du trottoir	22 868.30 €	Autofinancement	60 429.29 €	70%
Création chemin piétonnier – Domaine des Aulnes	32 774.25 €			
Remplacement mur de soutènement et déblaiement « Rue de Saint-Régis »	21 000.00 €			
TOTAL	86 327.55 €	TOTAL	86 327.55 €	100%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les nouvelles opérations et le nouveau plan de financement présentés ;
- Charge Monsieur le Maire de déposer les modifications au dossier de demande de subvention au titre des amendes de police ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Patricia SOUCHON

AR Prefecture

043-214300873-20250616-DCM20250616_10-DE
Reçu le 20/06/2025